



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du Mercredi 10 novembre 2021

Objet : Approbation de la décision modificative n°2 du budget annexe du Crématorium

Date de la convocation : jeudi 4 novembre 2021

Date d'affichage de la convocation : jeudi 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 novembre 2021 à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 32

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur TIERI Paul à Madame LACAVE Mattea ;

Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;

Monsieur LINALE Serge à Monsieur FABIANI François ;

Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;

Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ;

Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVRIL/01/24 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget primitif du budget annexe du Crématorium concernant l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/JUIN/01/44 en date du 4 juin 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe du Crématorium concernant l'exercice 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 8 novembre 2021 ;

En synthèse, le budget 2021 en section fonctionnement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 011				0,00
Chapitre 012				0,00
Chapitre 65				0,00
Chapitre 66	23 125,24		20,00	23 145,24
Chapitre 67		73 809,09	-35 298,17	38 510,92
Chapitre 69				0,00
Chapitre 023	53 547,76	-16 641,09	35 278,17	72 184,84
Chapitre 042	86 159,00			86 159,00
Total des dépenses de fonctionnement	162 832,00	57 168,00	0,00	220 000,00

Recettes de fonctionnement en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 013				0,00
Chapitre 70				0,00
Chapitre 73				0,00
Chapitre 74				0,00
Chapitre 75	116 600,00			116 600,00
Chapitre 76				0,00
Chapitre 77		1 826,48		1 826,48
Chapitre 042	46 232,00			46 232,00
Résultat reporté		55 341,52		55 341,52
Total des recettes de fonctionnement	162 832,00	57 168,00	0,00	220 000,00



En synthèse, le budget 2021 en section investissement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 10				0,00
Chapitre 13				0,00
Chapitre 16	70 088,64		35 278,17	105 366,81
Chapitre 20				0,00
Chapitre 204				0,00
Chapitre 21	23 386,02	-16 640,99		6 745,03
Chapitre 23				0,00
Chapitre 26				0,00
Chapitre 27				0,00
Chapitre 45				0,00
Chapitre 040	46 232,00			46 232,00
Chapitre 041				0,00
Solde d'exécution reporté		26 934,33		26 934,33
Total des dépenses d'investissement	139 706,66	10 293,34	35 278,17	185 278,17

Recettes d'investissement en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 024				0,00
Chapitre 10				0,00
Chapitre 1068		26 934,33		26 934,33
Chapitre 13				0,00
Chapitre 16				0,00
Chapitre 21				0,00
Chapitre 23				0,00
Chapitre 45				0,00
Chapitre 021	53 547,76	-16 641,09	35 278,17	72 184,84
Chapitre 040	86 159,00			86 159,00
Chapitre 041				0,00
Solde d'exécution reporté				0,00
Total des recettes d'investissement	139 706,76	10 293,24	35 278,17	185 278,17

Après avoir entendu le rapport de Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane et monsieur Julien MORGANTI ayant voté contre.

Article unique :

- **Adopte** la décision modificative n°2 du budget du budget annexe du Crématorium de l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérécours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 20/11/2021

Qualité : MAIRE

2021/NOV/01/24

Page 3 sur 3